



Vous accompagner

Guichet unique

Toute ma protection sociale

Mes droits à l'assurance santé obligatoire

Continuez à utiliser votre carte Vitale !

Dès réception du courrier de bienvenue de la MSA Auvergne, inscrivez-vous sur votre espace privé sur auvergne.msa.fr vous bénéficierez de tous les services en ligne de votre MSA. Vous pourrez réaliser toutes vos démarches en toute simplicité, sans attendre et sans vous déplacer. A réception du courrier vous invitant à mettre à jour votre carte Vitale, rendez-vous dans un lieu équipé d'une borne Vitale pour réaliser la mise à jour : pharmacies, agence MSA, etc.

Vous avez une feuille de soins papier :

- pour les soins antérieurs à votre embauche, adressez-les à votre dernier régime d'affiliation
- pour les soins à compter de votre embauche, adressez-les à la MSA Auvergne*

En cas d'arrêt de travail pour cause de maladie :

- adressez vos arrêts de travail à la MSA Auvergne*

En cas d'arrêt de travail pour cause d'accident du travail ou maladie professionnelle :

- si votre accident du travail ou maladie professionnelle a eu lieu avant votre embauche : continuez à adresser tous les arrêts de travail à l'organisme qui a pris en charge votre accident ou votre maladie professionnelle ; il assure le paiement des indemnités journalières, ainsi que les éventuelles rechutes ultérieures
- si votre accident du travail ou maladie professionnelle a eu lieu depuis votre embauche : adressez vos arrêts de travail et autres documents à la :

*MSA Auvergne

16 rue Jean Claret 63972 Clermont-Ferrand cedex 9

Ma complémentaire santé (Mutuelle)

Vous avez une complémentaire santé** d'entreprise :

vous n'avez rien à faire de particulier, sauf à bien utiliser votre carte Vitale.

Votre complémentaire santé** n'est pas celle de l'entreprise :

A réception de l'attestation de vos droits maladie MSA, vous l'adressez au plus vite à votre mutuelle.

.....
** Si la MSA dispose d'une convention avec votre mutuelle, la liaison est réalisée automatiquement pour le remboursement de la part complémentaire. A défaut, vous pouvez récupérer votre décompte à transmettre à votre mutuelle dans votre espace privé sur www.msa-auvergne.fr

Pour les actes non remboursables par le régime obligatoire, envoyez votre demande de remboursement à votre mutuelle (ostéopathe, pédicure, diététicienne, pharmacie non remboursable...).

En savoir plus : <http://www.msa.fr/lfy/web/msa/employeurs/generalisation-complementaire-sante>

auvergne.msa.fr

+ Faites le plein de vos droits !

Votre situation change ?

Demandez un « Rendez-Vous Prestations » pour bénéficier des prestations auxquelles vous avez droit.

Rendez-vous par téléphone, ou dans nos points d'accueil de proximité ou sur auvergne.msa.fr
rubrique : Votre MSA / Nous contacter

Mes allocations familiales

Vous venez de rejoindre la MSA pour votre assurance santé ?

Pour bénéficier des prestations familiales et d'autres prestations sociales versées par la MSA Auvergne, vous devez demander le transfert de votre dossier de la CAF vers la MSA Auvergne.

Appelez-nous au **04 71 646 646** :
votre MSA s'occupe de tout !



L'essentiel & plus encore

Mes services en ligne **auvergne.msa.fr**

- Des services simples, sécurisés, rapides et gratuits
- Un accès 24h/24, depuis n'importe où, sans attendre
- Des documents et des attestations datés du jour,
- L'historique sur 12 mois de vos demandes et paiements

Avec vos services en ligne, vous recevez des messages mails de votre MSA. Ils vous informent en temps réel de vos remboursements et des documents envoyés par votre MSA.
Attention : à conserver hors de vos spam !

1. Cliquez sur «s'inscrire»
2. Complétez le formulaire
3. Répondez à une question de sécurité *
4. Recevez immédiatement votre mot de passe provisoire par mail ou SMS (au choix)
5. Connectez-vous à votre espace privé
6. Accédez aux services en ligne MSA

* Si vous ne pouvez pas répondre à la question de sécurité, le mot de passe provisoire vous sera adressé par courrier.

Mon espace privé : Accéder à tous vos services en ligne*

Consulter et vérifier vos remboursements et paiements

Consulter, télécharger, imprimer vos documents

Service émetteur	Date	Objet du document	Action
Prestations Maladie	28/05/2018	Décompte prestation maladie	Voir
Prestations Maladie	03/04/2018	Décompte prestation maladie	Voir

* Vos services en ligne (non exhaustif)

- **Documents et attestations** : vos décomptes santé, votre attestation de droits maladie ou RSA
- **Compte en ligne** : déclarer un changement de situation, la perte ou le vol de votre carte vitale
- **Logement** : demander une aide au logement
- **Santé** : demander une aide à la complémentaire santé, la carte européenne d'assurance maladie
- **Retraite** : votre relevé de carrière, simuler le montant de votre retraite
- **Ressources et revenus** : demander le RSA, la Prime d'Activité, déclarer vos ressources
- **Contacts** : envoyer un message via messagerie sécurisée, un document, prendre un RDV, etc.

i ASSISTANCE EN LIGNE / 03 20 900 500

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15
et de 13 h 30 à 16 h 30

L'assistance en ligne vous permet d'être accompagné(e) et aidé(e) par téléphone pour votre connexion à votre espace privé et l'utilisation des services en ligne.

Cette assistance téléphonique n'a pas vocation à répondre aux demandes à caractère législatif ou réglementaire.

Appli mobile **ma MSA et moi**

Pour les personnes déjà inscrites et qui se sont connectées au moins une fois à l'espace privé :

- Consultation les paiements MSA
- Simulation droit à une couverture santé complémentaire
- Suivi du fil d'actualité national de la MSA
- Attestation de droit maladie

